

« Une approche préliminaire pour la réforme des régimes de retraite »: tel est l'objet du nouveau document finalisé par le gouvernement à propos de la réforme envisagée pour les régimes de retraites civiles. D'une trentaine de pages, la nouvelle synthèse élaborée par le département de la Communication détaille les mesures ainsi que les scénarii catastrophiques qu'engendrerait tout retard dans l'entame des réformes. « La version définitive de la réforme sera décidée par le gouvernement et sera exposée devant le Parlement pour son adoption et le début de son application », indique l'argumentaire de l'Exécutif. Durant cette étape, le gouvernement veut se donner une plus grande marge de manœuvre face à la pression des syndicats, et ne veut pas se permettre un énième ajournement forcé de la réforme qui devra déboucher sur des décisions concrètes pour attaquer les déficits des caisses. Les objectifs tracés par le gouvernement comprennent aussi « l'ouverture sur les propositions sérieuses, réalistes et responsables et œuvrera pour l'élargissement de la couverture sociale ». Le gouvernement veut surtout épargner au budget de l'État le fait de supporter 4 MMDH en 2016 pour assurer la pérennité des régimes, « ce qui est impossible », note le document traçant les mesures prévues par l'Exécutif. Actuellement, il s'agit de statuer sur les nouveaux mécanismes relatifs au calcul des pensions sur la base du salaire moyen de carrière, qui a été présenté comme un choix a priori très précis, mais également comme une contrainte très pesante. Ce mode de calcul correspond à une conception de la redistribution que le gouvernement veut intégrer dans les prochains budgets, mais où les syndicats ne voient aucune trace de solidarité envers les salariés. Les tractations seront donc fortes sous la coupole, notamment à la 2^e chambre, sur la méthode pour reproduire dans les pensions le niveau de revenu sur l'ensemble de la carrière des fonctionnaires de l'État

Réforme des retraites Enfin du concret !

● Le gouvernement a finalisé le cadre de la réforme qui sera validé en Conseil de gouvernement et débattu au Parlement. Le document final, qui synthétise la vision de la réforme, ne laisse pas l'ombre d'un doute quant à la détermination de l'Exécutif à passer à la refonte légale nécessaire, en vue de nouvelles mesures.



ANNÉE	LES RÉSERVES
2014	81
2015	78,9
2016	74,4
2017	67,1
2018	56,6
2019	42,4
2020	24,2
2021	2,01
2022	0 DH

SOURCE : CMR

et du personnel contractuel des collectivités locales, concernés par cette première réforme des caisses des retraites. En plus du rallongement de la période de référence afin d'établir un lien plus étroit entre le montant des cotisations versées et le niveau des pensions payées, les partenaires sociaux devront, selon le document final du gouverne-

ment, se mettre d'accord sur les détails des modalités de calcul des pensions sur la base du salaire de l'ensemble de la carrière, qui seront plus lourds à gérer et qui impliquent des coûts administratifs plus élevés. Pour assurer davantage de visibilité aux fonctionnaires, la Caisse marocaine de retraite (CMR) mettra en application un nouveau système d'infor-

mation qui permettra aux fonctionnaires en cours d'activité de mesurer l'impact de la réforme sur leurs allocations. Ainsi, les simulations qui seront proposées se basent sur une durée de travail effective d'au moins 35 ans et visent les agents qui auront 55 ans à fin 2014, avec un salaire mensuel moyen de 7.000 DH. Les données du gouvernement montrent que, pour cette catégorie, le dernier salaire avant l'augmentation de l'âge de départ à la retraite passera de 8.319 DH à 9.886 DH, après la hausse de l'âge de départ à 64 ans, tandis que le montant de la pension passera de 7.279 DH à 7.979 DH. Pour d'autres catégories de fonctionnaires qui ont un salaire moyen de 3.000 DH, la hausse de l'âge permettra de situer le montant du dernier salaire à 4.236 DH, ainsi qu'une allocation de 3.423 DH, contre 3.119 DH selon les règles actuelles. Il est à noter que si la hausse de l'âge de départ à la retraite et le calcul d'un salaire moyen sont les deux mesures à entériner, l'ingénierie budgétaire des réformes proposées ainsi que le système bipolaire qui englobe la CNSS ne sont pas encore élucidées. Le calendrier prévisionnel de l'entrée en vigueur du plan de réforme du gouvernement montre en revanche que c'est la Caisse marocaine des retraites qui est la seule à être actuellement en ligne de mire, avec un déficit cumulé de près de 13 MMDH, calculé pour la période 2014-2018. Le gouvernement espère en effet s'accorder un délai supplémentaire « en fonctionnement normal de la CMR », qui enregistrera son premier déficit à partir de cette fin de l'année 2014. L'augmentation de l'âge de départ à la retraite sera aussi menée, parallèlement à une refonte juridique des statuts des caisses et du système de la couverture sociale. Les propositions se sont également orientées vers l'élargissement de la couverture à d'autres catégories professionnelles, ou encore le durcissement des sanctions pour la non déclaration des salariés.

PAR YOUNÈS BENNAJAH
y.bennajah@leseco.ma

Indice AgeWatch 2014, le Maroc encore mal classé

Dans le classement annuel, le Maroc est parmi les pays les moins bien évalués, occupant la 83^e place sur les 96 pays dans l'échelle du bien-être économique et social des personnes âgées. Les plus de 60 ans représenteront 21% de la population en 2050, ce qui risque de multiplier les difficultés. Le constat est inquiétant dans la mesure où la nécessité du relèvement de l'âge légal de la retraite ne peut être compatible avec l'absence d'une stratégie nationale claire, en attendant l'avis définitif du Conseil économique, social et environnemental sur la question. Il faut dire que les conclusions de cette étude internationale, tout en mettant le doigt sur les difficultés que rencontrent les personnes âgées au Maroc, confirment indirectement que la réforme du système de retraite est inéluctable. En effet, la proportion des Marocains de plus de 60 ans dans la population va quasiment tripler d'ici 2050. De 8,1% en 2014, les sexagénaires et plus passeront à 13,8% de la population en 2030, avant que leur part ne culmine à 21% en 2050. Le principal indicateur retenu par le classement est celui de la sécurité des revenus et dont le rapport relève qu'à peine 40% des Marocains de plus de 65 ans reçoivent une pension de retraite, alors que près de 10% des plus de 60 ans vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

Les garanties du gouvernement

● Les droits acquis des salariés seront maintenus avant le démarrage de la réforme avec un calcul qui se fera sur la base de 2,5% annuellement et l'exclusion des retraités actuels et des ayants-droits. La réforme touchera tous les nouveaux entrants à la fonction publique ainsi que le reste des années pour les fonctionnaires actuels.

L'entame de la réforme ne devrait pas contenir plusieurs exceptions, selon le plan de sauvetage de la CMR. Ainsi dans le cadre de cette réforme «douloureuse, coûteuse mais reste supportable», selon les propos de l'Exécutif, le principal enjeu sera la pérennité du régime dont la faillite menace plus de 400 bénéficiaires à l'horizon 2021. «Il était possible que le gouvernement ajourne la réforme jusqu'à 2016, vu qu'elle supporterait les coûts financiers et électoraux, mais cela n'a pas été la décision qui a été prise dans l'intérêt de la patrie», argumente le document final relatif à la retraite. Ce qui est aussi crucial pour les initiateurs de la réforme est de ne pas s'attaquer aux 4 caisses à la fois ainsi que le respect des droits acquis des salariés qui seront maintenus avant le démarrage de la réforme avec un calcul qui se fera sur la base de 2,5% annuellement et l'exclusion des retraités actuels et des ayants-droits. La réforme touchera tous les nouveaux entrants à la fonction publique ainsi que le reste des années pour les fonctionnaires déjà en exercice. Les prévisions du gouvernement s'attendent à ce que la CNSS devra affronter le même défi d'ici 2021,

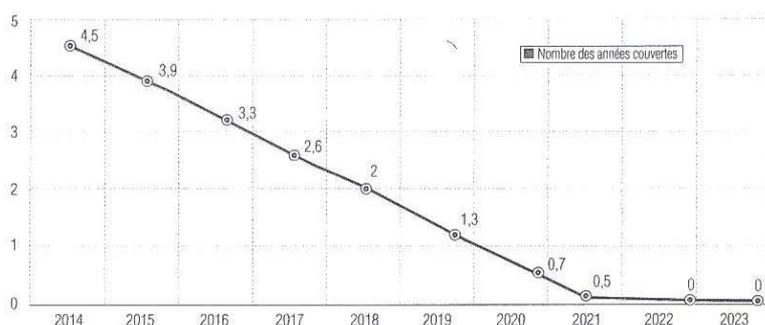
MOYENNE DES ALLOCATIONS POUR UN FONCTIONNAIRE QUI A ACCUMULÉ 20 ANS D'ADHESION

AGE	SALAIRE MENSUEL ACTUEL	TAUX ACTUEL	TAUX APRÈS LA RÉFORME
45 ans	3.000	5.080	5.666
	7.000	11.854	13.220
	15.000	25.401	28.329

IMPACT DE LA RÉFORME SUR UN FONCTIONNAIRE QUI PERÇOIT 15.000 DH ET 35 ANS DE SERVICE

	DERNIER SALAIRE AVANT LA RETRAITE	ALLOCATION
La situation actuelle (retraite à 60 ans)	17.826	15.598
Après la réforme (retraite à 64 ans)	21.185	17.114

LE NOMBRE DES ANNÉES QUI PEUVENT ÊTRE ENCORE COUVERTES PAR LES RÉSERVES DES RÉGIMES



SOURCES: CMR

l'année qui connaîtra l'enregistrement du 1^{er} déficit et qui se poursuivra jusqu'en

2030. Le fait d'ajourner le déficit de la CMR de 8 années supplémentaires permettra,

à partir de 2022, d'élaborer une réforme globale et adéquate des régimes de re-

traite», indique la feuille de route du gouvernement. Les données actualisées indiquent que l'entame de la réforme en 2004 aurait économisé 85 MMDH. Pour leur part les dépenses afférentes aux pensions ont totalisé à fin 2013, 14 MMDH pour plus de 280 mille bénéficiaires. À noter que la situation financière des systèmes de retraite sera encore plus affectée dans l'avenir en raison de la transition démographique avancée au Maroc et du changement profond qu'il produit dans la pyramide des âges. La dégradation du rapport démographique entérinera inévitablement un déséquilibre entre les dépenses et les ressources des différents régimes, selon les calculs du gouvernement. La tendance à la dégradation de la situation financière s'explique, aussi par le niveau élevé de prestations de certaines composantes du système de retraite. En effet, bien que le taux de remplacement (rapport entre la première pension et le dernier salaire), pour un individu qui travaille de 25 à 59 ans, se situe à près de 45% pour la CNSS, à 54,4% pour le RACR et à 60% pour la CIMR, il atteint 85% pour la CMR où la retraite dépend du dernier salaire perçu.

PAR Y.B

Le nïet des syndicats

Les centrales syndicales engagées dans le dialogue social s'apprentent à exprimer leur refus du contenu de la réforme. Les principales mesures destinées à répondre favorablement aux demandes des syndicats englobent uniquement le dispositif de gestion interministérielle des carrières des fonctionnaires et les dimensions sectorielle et régionale des contrats-programmes destinés à la réalisation de la formation des salariés. Un hiatus insurmontable existe donc entre le gouvernement et les syndicats, même si le chef du gouvernement insiste, à l'occasion de chaque sortie sur le sujet, sur l'effort extraordinaire consenti pour répondre aux demandes des partenaires sociaux. La question des retraites risque donc de diviser davantage la classe politique, une fois qu'elle arrivera sous la coupole. Les 5 centrales syndicales ont pourtant la possibilité d'avoir un aperçu global sur le contexte économique et social à l'occasion de la présentation du projet de la Loi de Finances 2015, qui est maintenant un rendez-vous classique pour les centrales; l'occasion d'avoir un tête-à-tête direct avec Benkirane qui portera sur les mesures prises et qui ont un impact sur le niveau de vie des retraités, les allocations pour perte d'emploi ou encore la récupération des cotisations de la CNSS.